



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 7 novembre 2022
(OR. en)

13576/22

CSDP/PSDC 646
CFSP/PESC 1332
COAFR 260
CONUN 238
ATALANTA 18
PSC DEC 42
EUMC 327

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ portant nomination du commandant de la force de l'Union européenne pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes de la Somalie (Atalanta) et abrogeant la décision (PESC) 2022/1224 (ATALANTA/6/2022)

DÉCISION (PESC) 2022/...
DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du ...

**portant nomination du commandant de la force de l'Union européenne
pour l'opération militaire de l'Union européenne
en vue d'une contribution à la dissuasion, à la prévention et à la répression
des actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes de la Somalie (Atalanta)
et abrogeant la décision (PESC) 2022/1224
(ATALANTA/6/2022)**

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38,

vu l'action commune 2008/851/PESC du Conseil du 10 novembre 2008 concernant l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes de la Somalie¹, et notamment son article 6, paragraphe 1,

¹ JO L 301 du 12.11.2008, p. 33.

considérant ce qui suit:

- (1) En vertu de l'article 6, paragraphe 1, de l'action commune 2008/851/PESC, le Conseil a autorisé le Comité politique et de sécurité (COPS) à prendre les décisions appropriées concernant la nomination du commandant de la force de l'Union européenne pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes de la Somalie (Atalanta) (ci-après dénommé "commandant de la force de l'Union européenne").
- (2) Le 13 juillet 2022, le COPS a adopté la décision (PESC) 2022/1224¹ portant nomination du contre-amiral Rui Miguel Marcelo CORREIA en tant que commandant de la force de l'Union européenne.
- (3) Le 16 septembre 2022, le commandant de l'opération de l'Union européenne a recommandé de nommer le capitaine (de vaisseau) Nuno Filipe Cortes LOPES en tant que nouveau commandant de la force de l'Union européenne à partir du 2 décembre 2022. Les autorités portugaises ont indiqué que le capitaine (de vaisseau) Nuno Filipe Cortes LOPES serait promu contre-amiral avant sa nomination en tant que commandant de la force de l'Union européenne.
- (4) Le 22 septembre 2022, le Comité militaire de l'Union européenne a approuvé cette recommandation.
- (5) Il y a lieu, dès lors, d'abroger la décision (PESC) 2022/1224,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Décision (PESC) 2022/1224 du Comité politique et de sécurité du 13 juillet 2022 portant nomination du commandant de la force de l'Union européenne pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes de la Somalie (Atalanta) et abrogeant la décision (PESC) 2022/1179 (ATALANTA/5/2022) (JO L 188 du 15.7.2022, p. 150).

Article premier

Le contre-amiral Nuno Filipe Cortes LOPES est nommé commandant de la force de l'Union européenne pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes de la Somalie (Atalanta) à partir du 2 décembre 2022.

Article 2

La décision (PESC) 2022/1224 est abrogée.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le 2 décembre 2022.

Fait à Bruxelles, le

*Par le Comité politique et de sécurité
Le président / La présidente*